

Au RN, l'hypothèse Bardella alimente les rivalités

Marine Le Pen a laissé entendre qu'elle pourrait se retirer de la course à l'Élysée, si elle était condamnée en appel

Robin D'Angelo et Clément Guillou

Comme pour un deuil, il y a d'abord eu le déni, au lendemain de sa condamnation, le 31 mars, à cinq ans d'inéligibilité avec exécution provisoire pour détournement de fonds publics dans l'affaire des assistants parlementaires du Front national (ancien nom du Rassemblement national, RN) – elle a fait appel. Puis ce fut la colère, avec un rassemblement organisé place Vauban, à Paris, le 6 avril, pour dénoncer la « *tyrannie des juges* ». L'étape de la résignation serait-elle sur le point d'être franchie par Marine Le Pen ?

Depuis sa dernière apparition à Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais), samedi 12 avril, à l'occasion d'un événement communautaire polonais, la leader du RN prend le « *temps de la réflexion* », selon un conseiller. Ce qui ne l'a pas empêchée, mardi, d'alimenter un nouveau récit sur l'hypothèse de sa non-candidature à l'élection présidentielle de 2027. Citée par *Le Figaro*, la députée du Pas-de-Calais juge désormais qu'il serait « *irresponsable* » de sa part de ne pas se retirer de la course, si sa peine était confirmée en appel à l'été 2026.

Marine Le Pen estimait jusqu'à présent qu'il n'était « *pas question d'envisager un plan B avant d'être allé au bout du plan A* ». La voilà qui brise le tabou de son absence sur la ligne de départ, prête à passer le relais à Jordan Bardella en cas de nouvelle condamnation. Selon l'Agence France-Presse, il est d'ores et déjà convenu que le président du RN soit investi candidat lors d'un congrès du parti prévu en septembre 2026. En cas de dissolution de l'Assemblée nationale, Jordan Bardella remplacerait par ailleurs Marine Le Pen à la tête du groupe parlementaire, bénéficiant au passage d'un parachutage dans une circonscription varoise pour être élu au Palais-Bourbon.

Officiellement, pourtant, les proches de la dirigeante d'extrême droite se relaient pour assurer qu'« *aucune décision n'a été prise* » et pour démentir « *des propos tenus sous le sceau de l'anonymat* ». « *Elle pourrait même être désignée candidate avant la décision de la cour d'appel, par le congrès, qui doit se tenir un an avant la présidentielle* », voulait encore croire le maire RN de Perpignan, Louis Aliot, auprès du *Monde*, le 8 avril. Mais déjà des lignes se dessinent entre ceux qui préparent les esprits à un passage de témoin à Jordan Bardella et ceux qui ne veulent pas introduire cette hypothèse dans le débat public.

« C'est la foire aux idées »

« *L'appel sera beaucoup plus décisif que le pourvoi, en termes d'agenda* », souligne ainsi le député du Pas-de-Calais Bruno Bilde, proche de la dirigeante du RN, accréditant l'idée que Marine Le Pen quittera son costume de « *candidate naturelle* » si son inéligibilité était confirmée en juillet 2026, sans attendre son pourvoi en cassation. Selon lui, celui-ci interviendrait trop tard pour qu'elle puisse récolter ses 500 parrainages, ou lancer une association de financement. Un scénario dont les cadres les plus dépendants de la fille de

Jean-Marie Le Pen ne veulent pas entendre parler. « *Je trouve ce récit très étrange* », a ainsi relevé le président délégué du groupe RN à l'Assemblée nationale, Jean-Philippe Tanguy, mardi 15 avril sur Franceinfo. « *Nous avons toutes les voies de recours nécessaires et nous avons toujours dit que nous nous battons pour l'innocence de Marine Le Pen jusqu'au bout* », insiste-t-il.

En ouvrant l'hypothèse de sa succession, Marine Le Pen prend le risque de déclencher une guerre des clans au sein de l'appareil. « *Il y a une transition forcée qui est en train de s'opérer et elle ne va pas s'opérer en douceur*, estime l'un de ses interlocuteurs réguliers. *Des gens ont compris que si elle laissait sa place, ils devraient laisser leur place aussi.* »

Son successeur, Jordan Bardella, marche sur des œufs, sachant qu'aucun écart ne lui sera pardonné. Sa mise en orbite n'en suscite pas moins des craintes dans un parti dépourvu de contre-pouvoir, où le rôle du bureau exécutif est symbolique et où les décisions sont prises en cercle ultra-restreint autour de la cheffe.

En coulisses, la lutte d'influence bat son plein autour de la triple candidate à la présidentielle. Ses proches croulent sous les notes, les recommandations et les messages WhatsApp, envoyés par des cadres ou des personnalités dans l'orbite du parti. Au centre des spéculations, la ligne de défense de Marine Le Pen en appel, son dernier espoir pour espérer maintenir sa candidature et écarter le scénario d'un plan B. « *C'est la foire aux idées*, déplore Alexandre Varaut, son premier avocat dans l'affaire des assistants parlementaires jusqu'à son élection comme député au Parlement européen en mai 2024. *Toute personne qui a une licence en droit pense avoir la recette magique.* »

Stratégie maximaliste

Les critiques fusent sur « *le fonctionnement en pool* » des avocats de la défense qui « *a pu accréditer la notion de système* » quand d'autres se demandent si « *les avocats n'ont pas assez reconnu les faits* ». La dirigeante du RN est en première ligne. Elle s'est impliquée sans retenue pour préparer sa ligne de défense. Sans jamais dévier d'une stratégie maximaliste : ne rien reconnaître devant les juges, ni chercher à obtenir la relaxe des assistants parlementaires, décrits aujourd'hui comme de simples exécutants aux ordres du parti.

Là encore, « *pas question d'un changement de stratégie* », assure un conseiller lepéniste. « *Les magistrats veulent que Marine Le Pen, tels les bourgeois de Calais, arrive avec la corde au cou et implore "j'ai péché, pardonnez-moi"* », juge le député européen Thierry Mariani. *Mais ne comptez pas sur elle pour ça.* » Les ajustements ont pourtant déjà commencé par la décision des douze assistants parlementaires condamnés en première instance de ne pas interjeter appel. La reconnaissance de leur culpabilité ? « *Les peines ne leur semblent pas énormes, ils veulent tourner la page, l'environnement hypermédiatisé du procès est un poids pour beaucoup. Et ça coûte de l'argent* », considère un conseiller.

Leur retrait ouvre cependant la voie à un procès plus court et à une défense qui, « *au-delà du tronc général* », se concentre sur « *les cas particuliers* », selon Louis Aliot, condamné en première instance à trois ans d'inéligibilité sans exécution provisoire, dix-huit mois de prison, dont six avec sursis, et 8 000 euros d'amende. Ce dernier fait déjà savoir qu'il ne partagera pas son avocat en appel, comme cela a été le cas en première instance, avec Nicolas Bay et Bruno Gollnisch, tous représentés par Nicolay Fakiroff. A moins que le parquet ne fasse appel, renvoyant l'ensemble des prévenus devant la justice dans un remake du premier procès.

